

La transformation numérique de l'ONDA

Identifiant du projet :
55857

Statut :
En phase exploratoire

Lieu :
Maroc

Secteur d'activité :
Transports

Public/Privé :
Public

Catégorie environnementale :
B

Date de décision sur l'approbation :
22 juillet 2026

Date de publication du DSP en langue anglaise :
18 mai 2026

Description du projet

Octroi à l'Office National des Aéroports (l'« ONDA » ou la « société ») d'un prêt senior pouvant atteindre 100 millions d'euros, comprenant une tranche A engagée de 60 millions d'euros et une tranche B non engagée de 40 millions d'euros, afin de financer son programme de numérisation (le « projet »).

Objectifs du projet

Ce projet soutiendra la transformation numérique de l'ONDA, en renforçant l'efficacité opérationnelle, la sécurité, la fiabilité et la qualité des services, tout en favorisant l'efficacité des coûts, conformément aux normes et bonnes pratiques internationales.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 74

Qualité « *bien gouvernée* » : le projet contribuera à la poursuite de la mise en œuvre du programme de réforme institutionnelle, notamment en accompagnant l'ONDA dans sa transformation en société anonyme.

Qualité « *Compétitive* » : le projet permettra le déploiement de technologies numériques plus efficaces et innovantes, favorisant une amélioration de l'efficacité opérationnelle ainsi qu'un renforcement de la compétitivité commerciale.

Client

OFFICE NATIONAL DES AÉROPORTS

Créé en 1990, l'ONDA est chargé du développement et de la gestion des infrastructures aéroportuaires ainsi que des services de navigation aérienne (SNA) au Maroc et dans l'espace aérien environnant. L'ONDA gère actuellement 24 aéroports. L'ONDA tire principalement ses revenus des redevances facturées aux compagnies aériennes pour les services aéroportuaires et l'utilisation de l'espace aérien marocain, ainsi que des loyers et redevances perçus auprès des activités commerciales présentes dans les aéroports.

Financement de la BERD

100 000 000,00 euros

Coût total du projet

100 000 000,00 euros

Additionnalité

L'investissement de la BERD est nécessaire pour combler le déficit de financement. Parallèlement, l'intervention de la BERD n'évince pas d'autres sources de financement, notamment celles provenant d'autres institutions financières internationales, de l'État ou de banques commerciales, mais vient les compléter. La BERD aidera également la société à renforcer sa gouvernance d'entreprise et à adopter des normes numériques ainsi que des bonnes pratiques internationales.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2024). L'acquisition et l'installation de solutions de numérisation légères dans plusieurs aéroports exploités par l'ONDA au Maroc sont associées à des risques et impacts pouvant être aisément identifiés et gérés au moyen de plans de

gestion environnementale et sociale appropriés. Les dépenses d'investissement du projet ne comportent aucun travaux de construction. Les vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable ont été réalisées par un tiers et ont porté sur les risques sociaux, de travail et numériques liés au programme de modernisation numérique. Elles ont été complétées par un examen interne de la mise en œuvre par le client des normes de la BERD dans le cadre du projet en cours (OpID 52236), comprenant l'examen de son dernier rapport environnemental et social annuel ainsi qu'un questionnaire spécifique relatif aux exigences environnementales et sociales (EES) 2 et 4 concernant les conditions de travail ainsi que la santé et la sécurité. Ces vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable sont en cours et le présent DSP sera finalisé lorsqu'elles seront achevées.

Les conclusions préliminaires de ces vérifications ont confirmé que le client dispose des capacités nécessaires pour structurer les projets conformément aux EES de la BERD. L'ONDA dispose déjà d'un système de gestion environnementale et sociale (SGES), qui sera mis à jour afin d'intégrer les risques numériques spécifiques associés au projet. Plus globalement, le périmètre actuel du système de gestion de la sécurité de l'information sera officiellement étendu au-delà du département dédié afin de couvrir l'ensemble des réseaux, systèmes et composantes de l'entreprise mettant en œuvre les investissements numériques dans le cadre du projet. Le client a mis en place des procédures complètes en matière de ressources humaines conformes à la législation nationale et à l'EES 2 de la BERD. Le cadre de mobilisation des parties prenantes ainsi que les plans de participation des parties prenantes (PPPP) spécifiques aux aéroports, déjà élaborés, seront mis à jour afin d'inclure la description du projet, les impacts identifiés et les mesures de gestion associées. Un mécanisme externe de règlement des griefs a déjà été mis en place.

Un plan d'action environnemental et social (PAES) a été préparé et sera approuvé avec le client avant l'examen du projet par le Conseil d'administration. Le client rendra compte chaque année de la conformité environnementale et sociale et de l'avancement du PAES.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le projet bénéficiera des missions d'assistance technique suivantes : i) assistance à la mise en œuvre du programme de numérisation, ii) assistance au programme de réforme institutionnelle visant à soutenir la transformation de la société en société anonyme.

Contact au sein de l'entreprise

Youssef Zemmama

y.zemmama@onda.ma

Office National des Aéroports □ Aéroports Mohammed V, Nouaceur, BP52 □ Royaume du Maroc

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

18 mai 2026

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se

conformément à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.